

PROCES VERBAL

DE DESCRIPTION DE BIENS A SAISIR

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE ET LE : **CINQ MARS**

A LA REQUETE DE :

La BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES, SA Coopérative de Banque Populaire au capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n°605 520 071, dont le siège social est 4 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, représentée par son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de **la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS**, SA Coopérative de Banque Populaire au capital variable, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n°956 507 875, dont le siège social était 141 rue Garibaldi - BP 3152 69211 LYON CEDEX 03, suivant fusion absorption de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS et de la BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL par la BANQUE POPULAIRE DES ALPES entérinée par les Assemblées Générales Extraordinaires des 3 banques le 7 décembre 2016,

Faisant constitution d'Avocat en la personne et au Cabinet de Maître Florence CHARVOLIN, Avocat associé membre de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant à 69003 LYON –, 20 boulevard Eugène Deruelle Immeuble Britannia - BAT A 69432 LYON CEDEX 03, au cabinet de laquelle domicile est élu et où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit

Je soussignée, **Sylvie GRANGE**, Huissier de Justice Associé de la SELARL HOR, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice en résidence à OULLINS 69600, y demeurant 12 rue de la Camille ;

Agissant en vertu :

- D'une copie exécutoire notariée en date du 22 octobre 2010 (22/10/2010) reçue par Maître Dominique DELORME, Notaire titulaire d'un office notarial sis à PONTCHARRA-SUR-TURDINE (69), avec la participation de la SCP Jean-Edouard LAURENT, Denis SIBILLE, Emmanuelle SPENNATO, Emilie LAURENT et Laurent ASEZ, titulaire d'un office à VAUGNERAY (69), contenant prêt par la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, consenti à Monsieur xxx à LYON 2^{ème} Arrondissement (69002), d'un montant de 136.500,00 € outre intérêts conventionnels au taux de 4,70 % l'an outre frais et accessoires, garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle en date du 22 octobre 2010 (22/10/2010) publiée et enregistrée au 5^{ème} Bureau des Hypothèques de LYON (69) le 28 octobre 2010 (28/10/2010) sous les références 6904P05 2010V3152, rectifiée suivant bordereau du 11 janvier 2011 (11/01/2011) publié et enregistré au 5^{ème} Bureau des Hypothèques de LYON (69) le 31 janvier 2011 (31/01/2011) sous les références 6904P05 2011V412.

- des articles L 142-1, L 322-2, R 322-1, R 322-2 et R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'exécution,

CERTIFIE :

M'être expès transportée, à 14 heures 30, commune de **L'ARBRESLE 69210, 3 C rue Barthélémy Thimonnier** à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens appartenant à Monsieur Christophe xx et dont la requérante se propose de poursuivre la vente forcée en la forme légale, à défaut par le sus-nommé d'avoir satisfait au commandement de payer qui lui a été signifié le 21 février 2024.

Ces biens sis à **L'ARBRESLE 69210, 3 C rue Barthélémy Thimonnier**, commune de 6453 habitants au 1^{er} janvier 2021, sont situés à :

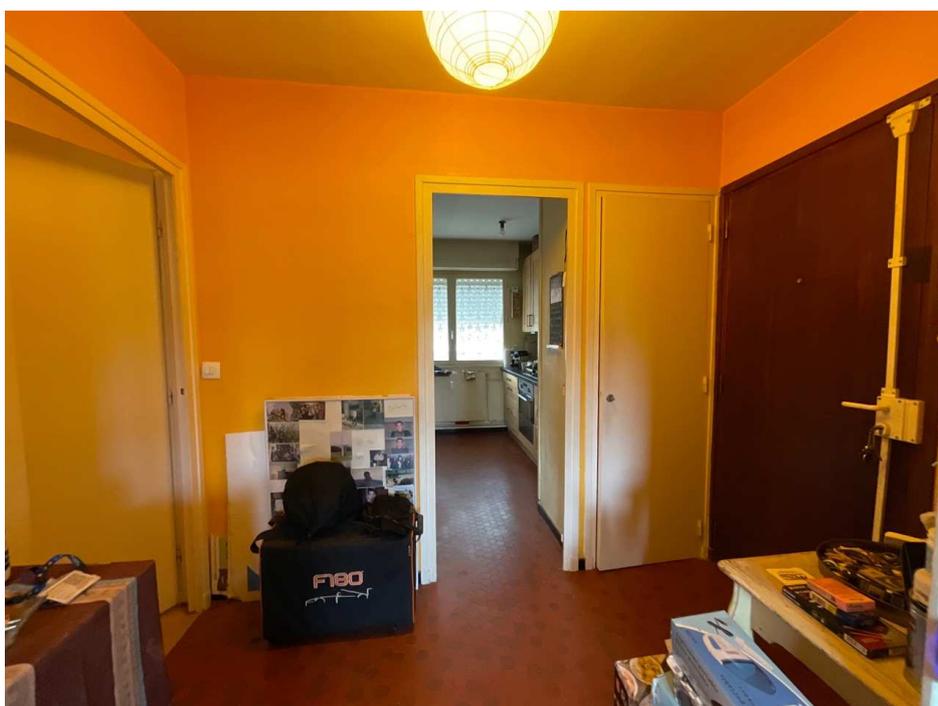
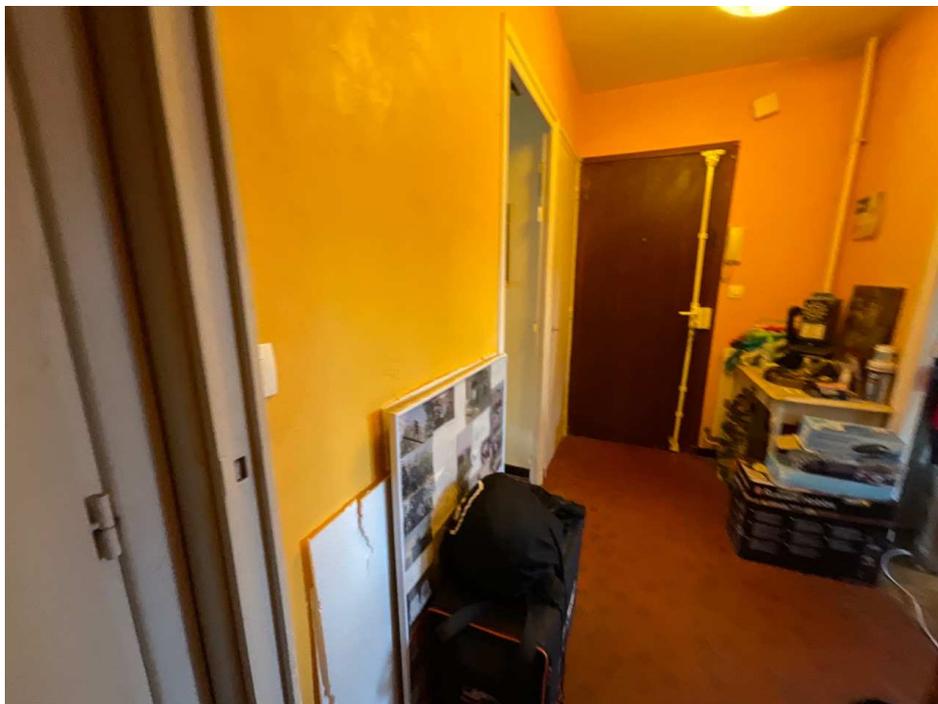
- 750 mètres à pied de la mairie de l'ARBRESLE, Place Pierre Marie DURAND 69210 L'ARBRESLE,
- 750 mètres à pied d'une école maternelle, 90 Avenue André Lassagne 69210 L'ARBRESLE,
- 850 mètres à pied d'un collège, 326 Avenue du 11 novembre 69210 L'ARBRESLE,
- 2,6 Km en voiture d'un lycée général et technologique, 500 Grand Champs 69210 L'ARBRESLE,
- 200 mètres en voiture d'un supermarché, rue Claude Terrasse 69210 L'ARBRESLE,
- 850 mètre en voiture d'une boulangerie, 264 Route de Sain Bel 69210 L'ARBRESLE,

Et à proximité de l'A 89.

Les murs sont recouverts d'un enduit en état.

Le plafond est revêtu de peinture en état.

Un placard à une porte à un battant ,à droite de la porte palière, dos à celle-ci ,est revêtue de peinture en état sur ses deux faces. Le placard est équipée d'un rayonnage.



CUISINE :

Accessible par une ouverture dépourvue de porte.

Le sol est recouvert de tomettes d'origine.

Les plinthes carrelées sont en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'un enduit.

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage, comprenant des taches d'humidité suite à un dégât des eaux survenu dans l'appartement supérieur, selon les précisions de Monsieur x

La pièce est équipée d'un évier à deux bacs en résine avec robinet mitigeur eau chaude/eau froide.

Il s'agit d'une cuisine intégrée avec une plaque de cuisson à quatre feux gaz.

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants, dont l'encadrement en bois est revêtu de peinture, en état d'usage avec volet extérieur en PVC à manivelle.

Présence d'un radiateur sous la fenêtre.





COULOIR :

Accessible par une ouverture dépourvue de porte.

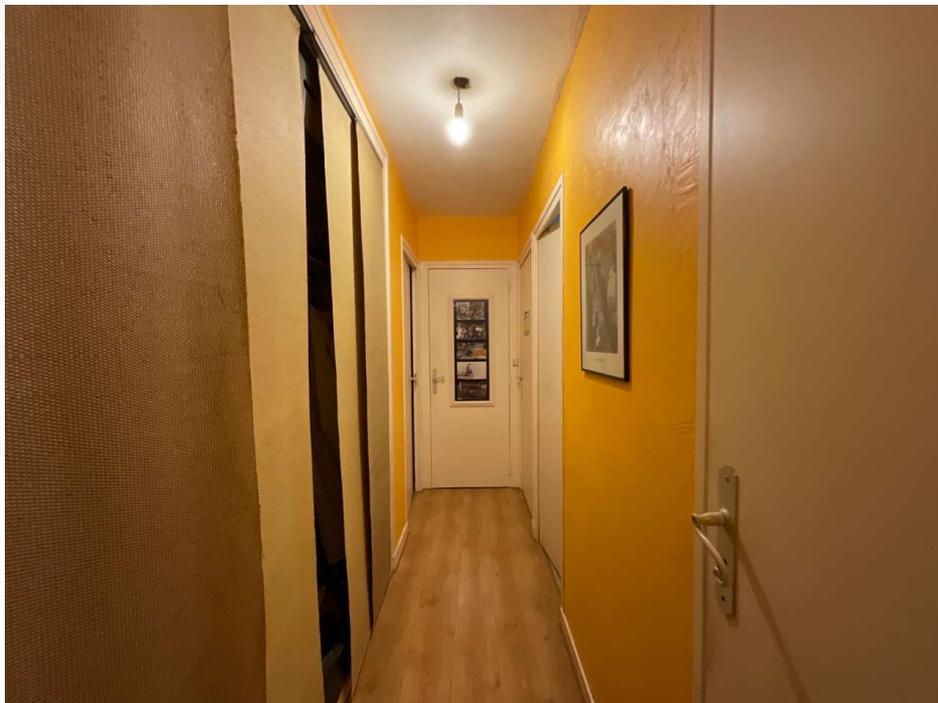
Le sol est recouvert d'un parquet flottant en état.

Les plinthes en bois sont revêtues de peinture en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'un enduit en état.

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage.

Le couloir est équipé d'un placard comportant des rayonnages et une tringle pour penderie, fermé par des rideaux coulissants.



Un placard à une porte revêtu de peinture en état d'usage sur ses deux faces est aménagé à l'extrémité du couloir.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture.

Ce placard est équipé d'un ensemble de rayons.



CABINET DE TOILETTES :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état d'usage, comportant des taches sur ses deux faces.

Le sol est recouvert de tomettes en état d'usage.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture en état d'usage.

Présence du chauffe-eau, d'un wc siège anglais avec réservoir chasse d'eau mural.



SALLE DE BAINS :

La porte à un battant revêtue de peinture en état d'usage sur ses deux faces.

Le sol est recouvert de tomettes en état d'usage.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont revêtus d'un enduit en état, comportant des reprises sur le mur latéral droit dos à la porte.

Le plafond est constitué de dalles de polystyrène. Une dalle de polystyrène est manquante au-dessus de la baignoire et une dalle est désolidarisée.

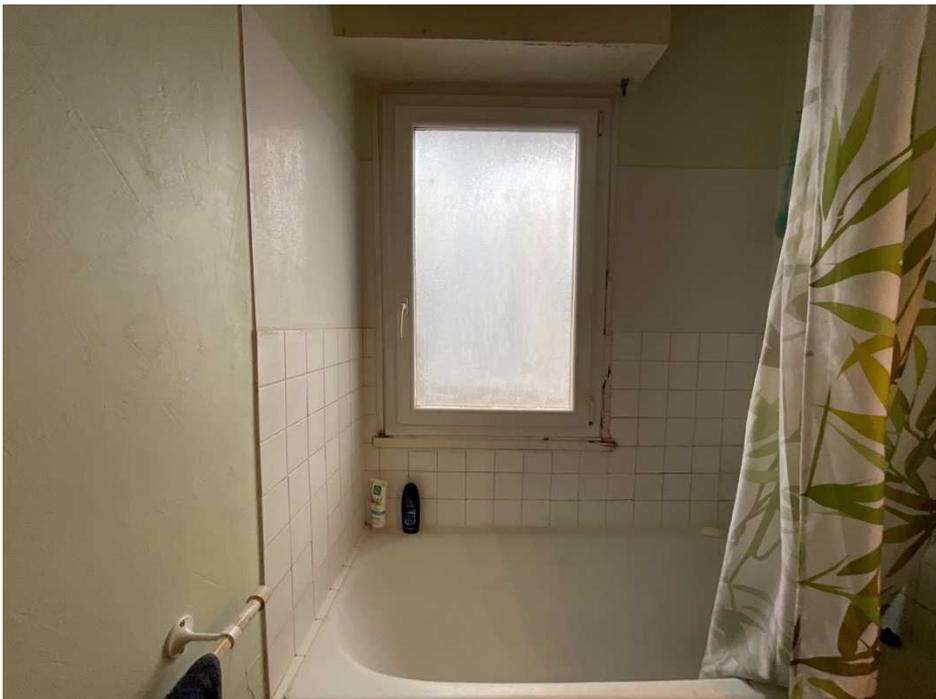


La pièce est équipée de :

- Une vasque avec robinet mitigeur eau chaude/eau froide surmontée d'un miroir et d'un bandeau à deux spots ;
Une baignoire avec flexible, douchette et robinet mélangeur. La faïence murale sur trois faces est en état d'usage.

La pièce est éclairée par une fenêtre à un battant, dont l'encadrement PVC est en état.

Le cadre à la périphérie de la fenêtre est revêtu de peinture comportant des fissures.





CHAMBRE N°1 :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état d'usage sur ses deux faces.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en état.

Les plinthes en bois visibles sont revêtues de peinture.

Les murs sont revêtus d'un enduit en état.

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage.

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants avec store extérieur à manivelle. L'encadrement en bois de la fenêtre est revêtu de peinture en état d'usage.

Un radiateur est fixé sous la fenêtre.

La pièce est équipée d'un placard fermé par un rideau équipé de rayonnages et d'une tringle pour penderie.



CHAMBRE N°2 :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état d'usage sur ses deux faces.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

Les plinthes en bois sont revêtues de vernis en état.

Les murs sont revêtus d'un enduit en état d'usage.

Le plafond est revêtu de peinture en état.

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants, dont l'encadrement en bois est revêtu de peinture en état d'usage, avec store extérieur à manivelle.



SALON/SALLE A MANGER :

Côté salon :

Le sol est recouvert d'un parquet ancien, comportant des traces noires ainsi que quelques rayures.

Les plinthes sont revêtues de peinture en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'un enduit en état d'usage.

Le plafond est revêtu de peinture en état.

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants, dont l'encadrement en bois est revêtu de peinture en état d'usage. La fenêtre est équipée d'un volet extérieur à manivelle.

Un radiateur est fixé sous la fenêtre.

Au centre, entre le côté salon et le côté salle à manger, se trouve une fenêtre à deux battants et une fenêtre à un battant, dont l'encadrement en bois est revêtu de peinture en état d'usage. Présence d'un store extérieur à manivelle.



Côté salle à manger :

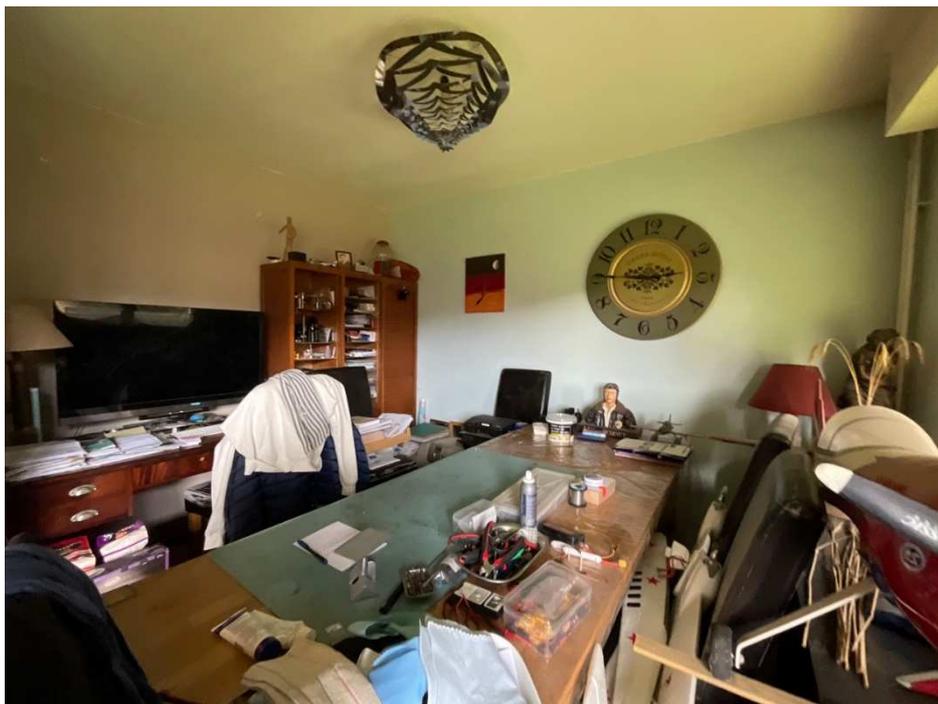
Le sol est recouvert d'un parquet ancien comportant des traces noires.

Les plinthes en bois sont revêtues de peinture en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'un enduit en état d'usage.

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage.

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants, dont l'encadrement en bois est revêtu de peinture en état d'usage. La fenêtre est équipée d'un volet extérieur en PVC à manivelle.



CONDITIONS D'OCCUPATION :

Ce logement est occupé par Monsieur VITALLI et par son fils mineur un week-end sur deux.

CHAUFFAGE :

Il s'agit d'un chauffage au gaz.

Un chauffe-eau assure l'alimentation en eau chaude un chauffe-eau.

Présence de deux bouteilles de gaz pour la plaque de cuisson.

CAVE :

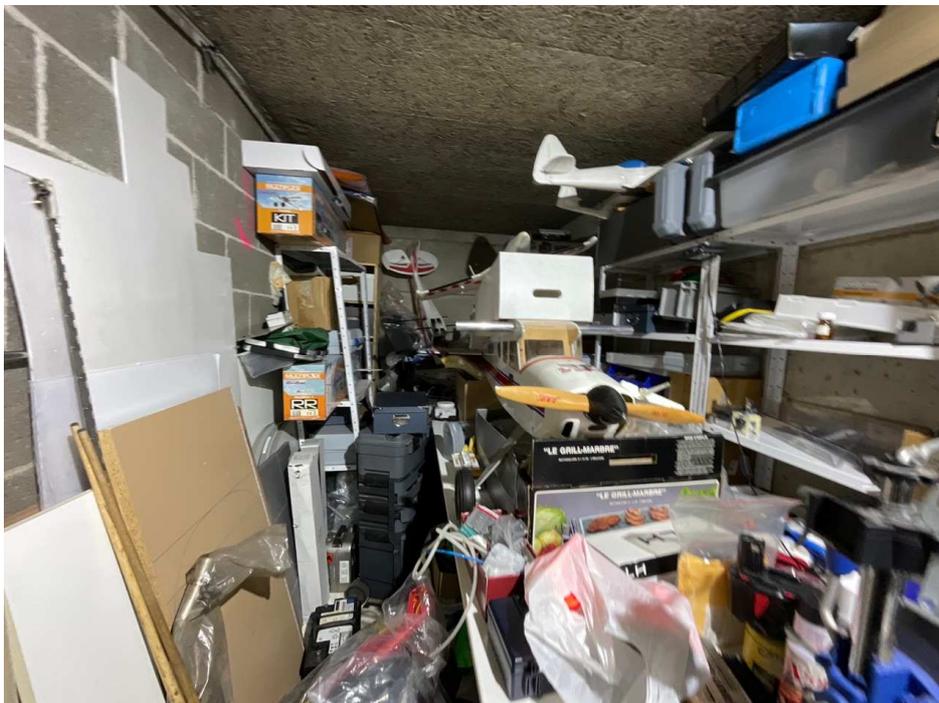
Il s'agit de la première cave à droite .

La porte est équipée d'un verrou.

La cave dispose d'un éclairage.

Le sol est recouvert d'un revêtement PVC.

Les murs et plafond sont bruts.



Les biens désignés ci-dessus, sis à L'ARBRESLE 69210, 3 Rue Barthélémy Thimonnier dépendent d'un ensemble immobilier comprenant :

- Un bâtiment A élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de quatre étages et comprenant, en outre, la chaufferie au sous-sol commune aux bâtiments A et B, dix appartements (cinq F3, cinq F4) et dix compartiments de caves affectés à ces appartements.

Chaque niveau (rez-de-chaussée) et quatre étages comprend :

- Un appartement F3 d'une superficie habitable de 67 m²
- Un appartement F4 d'une superficie habitable de 76 m²

- Un bâtiment B (quarante lots) élevé sur sous-sol et de quatre étages comportant vingt appartements et vingt compartiments de caves, outre les locaux communs et de service et composé de deux cages :

- Une cage sud dont chaque niveau habitable comporte :
 - Un appartement de type F4 de 75 m²
 - Un appartement de type F4 de 76 m²
- Une cage nord dont chaque niveau habitable comporte :
 - Un appartement de type F4 de 76 m²
 - Un appartement de type F5 de 95 m²

- Un bâtiment C (dix lots) comportant dix boxes de garage

Cadastré section N 35, 36 et 38 pour 4004 m²,

Et plus particulièrement :

- Lot n°26 :

Dans le bâtiment B, au sous-sol, une cave portant le numéro 15 au plan des caves.

Et les 6/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot n°33 :

Dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, cage nord, un appartement comprenant : salle de séjour, trois chambres, cuisine, hall, dégagement, WC, salle de bains, penderie et rangement.

Et les 301/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Les biens ci-dessus décrits sont soumis aux dispositions de l'état descriptif de division-règlement de copropriété a été établi par Maître CHAUVIN, Notaire à L'ARBRESLE (69), suivant acte authentique du 26 janvier 1974 (26/01/1974) dont une copie a été publiée le 21 février 1974 (21/02/1974) au 5^{ème} Bureau des Hypothèques de LYON (69) sous les références Volume 635 N° 22.

Il a été modifié par acte authentique de Maître CHAUVIN, Notaire à L'ARBRESLE (69), du 24 juin 1974 (24/06/1974) dont une copie a été publiée le 27 juin 1974 (27/06/1974) au 5^{ème} Bureau des Hypothèques de LYON (69) sous les références Volume 703 N°6.

La régie ORALIA, 8 Place Victor Hugo à TARARE, assume les fonctions de syndic de copropriété.

Je constate que l'appartement comporte :

- deux chambres et non trois chambres,
- un salon/salle à manger et non une salle de séjour.

Afin d'apporter davantage de précisions à mes constatations, j'ai pris plusieurs clichés photographiques, lesquels n'ont subi aucune modification et sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux, que j'ai reproduits ci-dessus.

Mes constatations terminées à 15 heures 00, je me suis retirée après avoir pris congé de mon requérant et de retour en mon Etude, j'ai clos et dressé le présent Procès-Verbal de Description pour servir et valoir ce que de droit.

COUT DU PRESENT ACTE	
Article A 444-28	219,26 euros
TRANSPORT	7,67 euros
TOTAL HT	226,93 euros
TVA : 20 %	45,39 euros
TOTAL TTC	272,32 euros

